



Eau potable, assainissement : des hausses inacceptables !

La hausse au 1er janvier 2014 a été de 4,04% ! Dans le contexte économique et social, cette évolution ne peut pas se comparer à l'augmentation générale des prix à la consommation (+ 0,7% en 2013) et encore moins à celle des salaires ou des retraites nets...

Pour que chaque usager puisse s'y retrouver, il faudrait revoir la référence des comparaisons, les 120 m³ annuels. En effet, la moyenne actuelle est de 73 m³ par abonné...

Quoi qu'il en soit, pour 120 m³ consommés, l'abonné Bonchampoise va payer 545,52 € en 2014. En 2002, le même abonné, pour la même consommation d'eau payait 357,24 €. C'est une **augmentation de près de 53 % pour la durée du contrat !** C'est vertigineux...

Bien sûr, il y a les taxes et autres redevances qui s'appliquent, régulièrement à la hausse, mais cela n'explique pas cette très forte évolution. Chacun pouvait d'ailleurs lire dans Ouest France (29-30/11/2014), qu'à Mayenne, depuis la renégociation d'un contrat avec un délégataire, en 2010, le prix de l'eau avait baissé... et que les Mayennais paient 409,20 € pour 120 m³.

La hausse subie par les abonnés Bonchampoise provient directement de la rémunération de l'entreprise bénéficiaire du contrat (la SAUR). Celle-ci s'est établie à 1 120 902 € en 2013 (eau potable + assainissement). En 2002, elle était de 724 243 €... **La SAUR a ainsi augmenté sa rémunération de plus de 54 % !** C'est vraiment un contrat très rentable pour le délégataire et très coûteux pour les habitants!

Ce contrat, à effet du 1er janvier 2003, a été conclu entre le SIAEP d'Argentré Sud, dont Bonchamp est membre (avec d'autres communes), et la SAUR jusqu'au 31 décembre 2014. Il a été prolongé d'un an.

Au sein du SIAEP, dont le président est un adjoint Bonchampoise, **nous avons voté contre la décision d'une nouvelle délégation de service public sous forme d'affermage car aucune possibilité de gestion différente n'a été étudiée en amont**, pas même un rapprochement possible avec la régie municipale de Laval...

Dans le cadre de la préparation du nouveau contrat, nous avons demandé, lors du conseil municipal d'octobre, que le prix payé par l'utilisateur soit un élément déterminant du choix du prochain prestataire. Nous y serons très vigilants.

Les Bonchampoise ont assez payé.

Caroline LE GOFF, Marie-Laure MADELIN, Anne-Marie MILLE, Michel PERRIER

Toutes les infos, et les comptes rendus des conseils municipaux : <http://www.agir-bonchamp.fr/>